

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 FEVRIER 2024

Afférents au C.M. :13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Présent : Alain Robert, Raphael ROLLAND, Patrick ANGLADE, Christine REPETTI, Guillaume FORESTIER, Elisabeth LYOTARD, Bernard RIEU, Olivier LACAZE,

Représentés : Jean-François ASSENS, Annie WICKE, Aurélie ROBERT, Aglaé MACHELART, Stéphanie FERET – BOULANGER

Invitée : Laura HRBCEK

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Elisabeth LYOTARD est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Séance ouverte à 19h42
- Le Maire expose les procurations données

2024-001

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Décembre 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 22 Décembre 2023.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 22 Décembre 2023

Nombre de conseillers présents	8	
Nombre de conseillers représentés	5	
Nombre de suffrages exprimés	13	
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-002

Objet : Achat SAFER

La SAFER a pour rôle de rationaliser l'utilisation de l'espace rural

A ce titre une parcelle de terrain située dans un espace boisé classé au titre du PLUI est à la vente.

Considérant le besoin futur de compensation de reboisement pouvant être demandé à la commune de Pradelles.

Considérant l'absence d'atteinte à l'agriculture liée à cette acquisition.

Considérant la présence d'une piste rurale, desservant le voisinage et dans le souhaite de son maintien.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour un positionnement sur cette acquisition.

Le prix de vente fixé est fixé à 3 000.00 € (trois milles euro) auxquels s'ajoute les frais SAFER (360€) et d'acte notarié. (encadrés)

Il est proposé au conseil municipal de valider l'acquisition de la parcelle Section : AC n° 12 pour une surface de 73a60ca sur la commune de Pradelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE cette acquisition.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	12

2024-003

Objet : Accessibilité PMR Maison FAYOLLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la Maison Fayolle, Il rappelle le contexte de la réflexion ayant abouti à la mise en place de ce projet, s'intégrant dans la continuité de la revitalisation du centre- bourg en lien avec le programme Petites Villes de Demain. Pradelles présente aujourd'hui des altérations majeures nuisant à l'image de qualité du bourg, ce qui menace son label Plus Beaux Villages de France. Ainsi, des actions doivent être engagées notamment à travers l'aménagement des espaces publics pour permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Monsieur le maire insiste sur les enjeux de ce projet. Cette réhabilitation permettra de redonner un rôle à une bâtisse emblématique actuellement en ruine au cœur du bourg. L'architecte recruté, M+C Architecture, a déposé le permis de construire fin 2023. Suite à une rencontre avec les services de la DDT, concernant l'accessibilité, il est important que la commune s'engage à faire les travaux nécessaires à la mise en accessibilité de la salle, qui est obligatoire s'agissant d'un ERP.

Il est proposé de travailler sur la modification des cheminements et escaliers Nord-Est de la Maison Fayolle afin de rendre accessible le centre ancien dans la limite du contexte urbain. La solution proposée est de casser les marches côté nord afin de créer une rampe adaptée.

La réglementation depuis l'ERP / la mairie s'engage à améliorer

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux de mise en accessibilité du centre ancien,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de ce projet au budget primitif de l'exercice 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	12

2024-004

Objet : Demande de subvention Fond vert

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation du couvent afin d'y accueillir la Renouée (MECS).

L'acquisition des bâtiments est en cours et les travaux permettront d'accueillir l'association la Renouée. Il s'agit d'un vrai enjeu permettant le maintien de l'emploi et la protection de l'enfance à Pradelles. Aussi, 7 enfants de l'association sont scolarisés à l'école de Pradelles. Ce projet vise également à éviter la vacance d'un bâtiment au cœur du centre-bourg.

Les acteurs se sont réunis autour du projet, la mairie porte l'acquisition et a déjà signé la promesse de vente. Elle ne pourra pas financer les travaux de réhabilitation et a donc fait appel à l'OPAC43 pour porter le projet. Aujourd'hui, il est urgent de recruter un programmiste afin d'affiner le projet et d'obtenir un chiffrage des travaux, nécessaire à l'OPAC43. La commune s'est engagée à prendre en charge cette étude de programmation, pour mieux formaliser le projet avant le lancement du recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux. Les travaux intégreront également un volet rénovation énergétique afin d'adapter les locaux aux changements climatiques et les rendre moins énergivores.

La commune a demandé un devis à la SCET, qui a fait une offre d'étude de programmation pour un montant de 39 125€.

La commune doit aussi revoir son plan de financement concernant l'acquisition du bâtiment du couvent.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessaire mobilisation de subventions publiques pour accompagner ce projet qui est relativement conséquent pour la commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la SCET qui propose un chef de projet programmation, associée à Ingeetrav qui proposera une expertise technique, énergie et économie de la construction, et Sébastien Desmont, architecte du patrimoine, pour un montant de 39 125 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert – Ingénierie pour pouvoir financer cette étude de programmation ainsi qu'à solliciter tout autre financement mobilisable ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Etude de programmation	39 125,00 €	Fonds Vert Ingénierie	31 300,00 €	80,00%
		Autofinancement	7 825,00 €	20,00%
TOTAL	39 125,00 €	TOTAL	39 125,00 €	100,00%

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	2
	CONTRE	0
	POUR	11

2023-005

Objet : Demande de report du Cap 43

Considérant qu'initialement la subvention Cap 43 est attribué à la réhabilitation de la maison Fayolle

Considérant que les différents financements doivent se limiter à 80% de l'enveloppe globale du projet de réhabilitation de la ruine.

Dans l'inquiétude d'un potentiel dépassement d'aides non encore définitivement chiffrées.

Considérant l'accompagnement apporté par le département sur le dossier de l'acquisition de l'ancien couvent.

Le Maire propose de rediriger l'aide CAP 43 apportée par le département sur l'acquisition de l'ancien couvent afin de l'associer à ce dossier très soutenu par la Présidente du Département.

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander un report de la subvention CAP43 obtenue pour la Maison Fayolle au profit de l'acquisition de l'ancien couvent ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ces deux dossiers : acquisition et étude de programmation.

AUTORISE Monsieur Le Maire à produire un nouveau plan de financement de la Maison FAYOLLE sans la participation au titre du CAP43 (aide du département)

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	12

2024-006

Objet : Demande de subvention Fond vert – renforcement des réseaux à usage agricole

La mairie de Pradelles souhaite accompagner les agriculteurs sur un accès à l'eau à destination de l'abreuvement des troupeaux en période de pâturage.

Considérant le besoin de remplissage des tonnes à eau agricoles en période de pâturage représentant un volume important. (60 à 80m3/jour)

Considérant l'état actuel de ce tirage conséquent sur la ressource en eau potable de la commune.

Suite à une concertation avec les agriculteurs locaux, il est ressorti l'idée réaliste d'aménager une conduite et réservoir tampon à partir du captage existant ayant desservi par le passé le village des Bories.

Dans le cadre du travail de la commission ruralité, l'engagement de cette possibilité de réalisation est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Au vu des périodes de sécheresses successives, afin de réduire la consommation d'eau potable et le tirage sur la ressource communale.

Mr le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour avancer rapidement sur ce dossier

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal AUTORISE Mr le Maire à :

Solliciter les entreprises locales pour établir des devis de réalisation des travaux

Faire une recherche de cuve de stockage d'eau en considération du besoin

Rechercher toute aides financières pouvant accompagner ce dossier auprès des financeurs et auprès des instances agricoles

Déposer une demande de subvention au titre du "FOND VERT" en Préfecture.

Signer tout document relatif à ce dossier tant sur l'emprise foncière que sur l'engagement auprès des entreprises.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-007

Objet : Maison d'assistantes maternelles – lieux d'implantation

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'organiser un accueil de la petite enfance sur le territoire communal. Pradelles n'a pas d'accueil destiné à la petite enfance dans le village, les assistantes maternelles locales sont positionnées aux alentours ce qui ne répond pas aux besoins réels de nos familles.

Dans le cadre d'une revitalisation du bourg, Il est souhaitable de pouvoir proposer des solutions d'accueil dans le village.

Considérant le besoin d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal.

Considérant l'impératif d'accompagner les parents en poste dans les structures publiques ou privées à Pradelles.

Considérant l'étude de revitalisation aboutissant à engager la commune dans l'installation de nouvelles familles pour conforter l'école et au-delà les services publics.

Au vu des réflexions et discussions engagées lors des commissions communales.

Au vu de l'attente des familles dans ce cadre d'accueil de la petite enfance.

Au vu des exigences liées à une qualité d'accueil pour intéresser des assistantes maternelles et des parents.

Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour se positionner sur l'implantation d'une MAM (maison d'assistantes maternelles) dans des locaux municipaux.

Propose de retenir un aménagement dans une partie peu occupée de la salle des fêtes à proximité de l'école publique.

Propose de lancer dès maintenant une recherche d'assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à implanter une MAM sur le village de Pradelles

DONNE son accord sur le lieu d'implantation des locaux

CHARGE l'exécutif de faire une recherche d'au moins deux assistantes maternelles

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux travaux en considération du besoin

CHARGE Monsieur le Maire à rechercher tout accompagnement financier sur ce dossier

AUTORISE Monsieur le Maire à contractualiser la mise à disposition des locaux et cela à titre gracieux

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-008

Objet : Location d'un emplacement annuel au camping Le Rocher de Grelet

Considérant la volonté de la commune d'augmenter les recettes de fonctionnement du Camping « Le Rocher de Grelet » Monsieur le Maire propose d'ouvrir la possibilité d'une location d'emplacement à l'année.

Monsieur Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une proposition de gardiennage mais uniquement de location d'un emplacement sur une période à définir.

Le locataire de la parcelle s'acquittera annuellement des droits de place et autres charges s'y afférent (à définir) pour un montant de/an.

Le conseil municipal autorise le propriétaire de l'hébergement à la sous location de son hébergement, néanmoins une convention devra être signée avec la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette mise en place.

- Le conseil ne s'est pas exprimé sur ce projet de délibération.
 - Le projet est donc ajourné.

2024-009

Objet : Convention de location d'un garage communal à la Communauté de Communes de Cayres Pradelles

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la mise à disposition du garage communal situé Rue du Breuil pour les véhicules du portage de repas de la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles.

FIXE le tarif de la location à 60€/mois

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-010

Objet : Tarifs gîtes au VVF

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2024 les tarifs du Village Vacances « la Valette » comme suit :

LOCATIONS HORS SAISON DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 JUIN

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes 275,00 €

Gîte 6 personnes 350,00 €

Tarifs à la quinzaine :

Gîte 4 personnes 350.00 €

Gîte 6 personnes 500.00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes 520,00 €

Gîte 6 personnes 660,00 €

LOCATIONS EN SAISON DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOUT

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes 420,00 €

Gîte 6 personnes 610,00 €

Tarifs à la quinzaine :

Gîte 4 personnes 630,00 €

Gîte 6 personnes 800,00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes 840,00 €

Gîte 6 personnes 1000,00 €

Caution à verser :

- 100 €uros

Possibilité service ménage = 60 €

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-011

Objet : VVF : tarifs préférentiels aux bénéficiaires du CCAS EDF

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2024 d'appliquer une minoration de 10 % aux tarifs du Village Vacances « la Valette » comme suit :

LOCATIONS HORS SAISON DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 JUIN

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes 247,50 €

Gîte 6 personnes 315,00 €

Tarifs à la quinzaine :

Gîte 4 personnes 315,00 €

Gîte 6 personnes 450,00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes 468,00 €

Gîte 6 personnes 594,00 €

LOCATIONS EN SAISON DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOUT

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes 378,00 €

Gîte 6 personnes 549,00 €

Tarifs à la quinzaine :

Gîte 4 personnes 567.00 €
Gîte 6 personnes 720,00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes 756,00 €
Gîte 6 personnes 900,00 €
Caution à verser :
- 100 Euros

Possibilité service ménage = 60 €

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-012

Objet : Tarifs gîtes communaux

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2024 le tarif des locations mensuelles des gîtes communaux comme suit :

Ces locations font l'objet de la rédaction d'un bail.

		Loyer	Charges Juin à Août	Charges Septembre à Mai
MAIRIE	Studios	220,00 €	70,00 €	130,00 €
	Aubépine	346,00 €	70,00 €	130,00 €
	Les Bories	460,00 €		
	ADMR	150,00 €		
	Maison Forestière	483,00 €		
	LAVE	60,00 €		

CAUTION : 1 mois de loyer

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-013

Objet : Tarifs piscine et SPA

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs piscine et SPA pour l'année 2024 comme suit :

Tarifs piscine :

- mise en place d'une carte de fidélité (10 entrées + 2 entrées gratuites) uniquement valable sur la saison estivale 2024.
Les tickets utilisés seront remis aux intéressées par les hôtesses de caisse de la piscine.

	1 ENTREE
ADULTES	3,50 €
ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS	GRATUIT
ENFANTS DE 2 A 14 ANS	
CHOMEURS	2,50 €
ETUDIANTS	
GROUPES A PARTIR DE 10 PERSONNES	2,50 €
RESIDENTS DU VILLAGE VACANCES	2,50 €
CCAS-EDF	2,50 €
PRADELAINS	2,50 €

Centre de Loisirs de la Communauté de Communes :

Enfants fréquentant la piscine en saison estivale : 1,80 €

Tarifs SPA :

-1,50 € toutes les 20 minutes en stipulant toutefois que les enfants âgés de moins de 6 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Nombre de conseillers présents	8	
Nombre de conseillers représentés	5	
Nombre de suffrages exprimés	13	
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-014

Objet : Tarifs camping

- **Affichage des nouveaux tarifs sur le panneau du camping**

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs piscine et SPA pour l'année 2024 comme suit :

Tarifs piscine :

- mise en place d'une carte de fidélité (10 entrées + 2 entrées gratuites) uniquement valable sur la saison estivale 2024.
Les tickets utilisés seront remis aux intéressées par les hôtesses de caisse de la piscine.

	1 ENTREE
ADULTES	3,50 €
ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS	GRATUIT
ENFANTS DE 2 A 14 ANS	
CHOMEURS	2,50 €
ETUDIANTS	
GROUPES A PARTIR DE 10 PERSONNES	2,50 €
RESIDENTS DU VILLAGE VACANCES	2,50 €
CCAS-EDF	2,50 €
PRADELAINS	2,50 €

Centre de Loisirs de la Communauté de Communes :

Enfants fréquentant la piscine en saison estivale : 1,80 €

Tarifs SPA :

-1,50 € toutes les 20 minutes en stipulant toutefois que les enfants âgés de moins de 6 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-015

Objet : Tarifs court de tennis

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire pour l'année 2024 la gratuité pour l'utilisation du terrain de tennis pendant la période estivale. Chaque joueur ou groupe pratiquant ce terrain de tennis devra le laisser en bon état d'usage

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-016

Objet : Tarifs des salles communales

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2024 les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salles	Associations		Familles		Entreprises
	Communales	Extérieures à la commune	Contribuables à Pradelles	Extérieures à la commune	
Salle des association 1	GRATUIT	20,00 €	65,00 €	130,00 €	GRATUIT
Salle des association 2	GRATUIT	10,00 €			
Salle des fêtes	GRATUIT	40,00 €	130,00 €	260,00 €	260,00 €
Salle d'animation	GRATUIT	20,00 €	130,00 €	160,00 €	200,00 €

Caution demandée : 150 €

Pénalités : 50 € pour chauffage ou électricité oublié, salle non propre ou mal rangée

Inventaire lors de la remise et de la restitution des clés

En cas de manque ou de casse facturation au prix réel

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-018

Objet : Tarifs forains

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire le tarif du prix du m² à 1,00 € pour les emplacements utilisés par les vendeurs ambulants

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-019

Objet : Tarifs des droits de place foire et marché

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire à l'identique pour l'année 2024 les tarifs des droits de place comme suit :

- ▶ 35 € le prix du droit de place en dehors des jours de foire et marché
- ▶ 35 € le prix du droit de place pour plats à emporter (vente pizzas- fast food)

MAINTIEN la gratuité de droit de place les jours de marché

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-020

Objet : Utilisation du domaine public par un commerçant hors commune

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2024 de reconduire à l'identique les tarifs d'utilisation du domaine public par les commerçants sédentaires ou non sédentaires comme suit :

- 6,50 Euros/par an et par m2 pour les terrasses aménagées
- 3,00 Euros/an et par m2 pour les terrasses non aménagées
- 30,00 Euros/an le prix de l'emplacement TAXI

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-021

Objet : Tarifs d'utilisation du domaine public par les commerçants sédentaires ou non sédentaires

Ajournée

2024-022

Objet : Tarifs eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2024 les tarifs eau et assainissement comme suit :

EAU

- abonnement 35,00 €
- prix au m3 (1^{ère} tranche). 0,60 €
- prix au m3 (2^{ème} tranche au-delà de 150 m3)..... 0,40 €
- branchement 500,00 €
- intervention pour suppression de compteur 250.00 €

ASSAINISSEMENT

- abonnement 35,00 €
- prix au m3 (1^{ère} tranche)..... 0,60 €
- prix au m3 (2^{ème} tranche au-delà de 150 m3) 0,40 €
- branchement 500,00 €
- intervention pour suppression de collecteur 250.00 €

Compteur à remplacer (gelé ou détérioré)	300,00 €
Compteur à déplacer à l'extérieur	400,00 €
Intervention suppression compteur.....	250.00 €

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	12

2024-023

Objet : Tarifs des concessions au cimetière

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2024 de reconduire à l'identique les tarifs des concessions cinquantenaires comme suit :

- 1 100,00 € pour un emplacement de 6,16 m² (2,20 m X 2,80 m)
- 550,00 € pour un emplacement de 3,08 m² (1,10 m X 2,80 m)

Concernant les futures acquisitions de concession existantes, et pour des raisons de sécurité, M. le Maire est autorisé d'ajouter au prix de la concession la somme de 308 € correspondant à la pose d'une dalle en béton

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

2024-024

Objet : Columbarium : tarif des concessions

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2024 de reconduire à l'identique les dispositions suivantes pour les concessions au columbarium comme suit :

- Durée de la concession : 30 ans
- Tarif : 700,00 Euros par case

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire à l'identique pour l'année 2024 le tarif des encarts publicitaires proposés aux artisans commerçants souhaitant figurer dans le bulletin municipal comme suit :

- 80 € pour 60 mm x 30 mm
- 140 € pour 90 mm x 45 mm
- 190 € pour 90 mm x 65 mm
- 260 € pour 190 mm x 65 mm
- 380 € pour 190 mm x 90 mm

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 18 Mars 2024

Observations et remarques

Piscine/Camping :

Organisation de la saison estivale
Recrutement équipe de la piscine/camping

Demande de devis des différents fournisseurs de glace

Financement

Maison Fayolle }
Place de la Halle } DETR-FEDER
Couvent }

Subvention de la Région pour la place de la Halle (200 000 €)

Subvention Pacte Haute Loire pour la place de la Halle (500 00 €)

Prévision de dates de commission

Courrier D'Anyà Desforges

- Fin de séance 22h55

Secrétaire de séance,
Elisabeth LYOTARD

Le Maire,
Alain ROBERT